



République Française

Accusé de réception en préfecture
092-219200094-20221213-DEL2022-S06019-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

COMMUNE DE BOIS-COLOMBES

Séance du Conseil Municipal

du 13 décembre 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, à la Mairie, le mardi 13 décembre 2022 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur le Maire, suite à la convocation adressée le mercredi 7 décembre 2022.

Étaient présents : M. VINCENT, Mme CANTET, Mme COLOMBEL, M. MAINGUY, Mme JAUFFRET, Mme MARIAUD, M. LANOY, Mme DELAMARE, M. CROSNIER LECONTE, Mme MOLIN-BERTIN, Maires Adjoints ; Mme EMIRIAN, M. KLEIN, Mme ROSSIGNOL DE LA RONDE, M. SIBON, Mme LEVEQUE, M. LOUIS, Mme CATAU, M. DUVIVIER, Mme TOUSSAINT, M. RIBEYRE, M. CLAUSSMANN, M. PRUNUS, Mme VIGNON, Mme MARTY, M. MBANZA, Mme DAHAN, M. SCHNEIDER, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. RÉVILLON, M. BARBIER, M. CHAUMERLIAC, M. ISABEY, Mme DE PERIER, Mme DE PRATI, Mme JOAQUIM BOURALY, Mme PETIT.

Procurations : M. RÉVILLON a donné pouvoir à M. VINCENT, M. BARBIER à M. KLEIN, M. CHAUMERLIAC à Mme CANTET, M. ISABEY à M. SIBON, Mme DE PERIER à Mme TOUSSAINT, Mme DE PRATI à Mme ROSSIGNOL DE LA RONDE, Mme JOAQUIM BOURALY à Mme COLOMBEL, Mme PETIT à Mme DAHAN.

M. DUVIVIER est désigné comme Secrétaire.

Délibération n°2022/S06/019

Objet : Acquisition par HAUTS-DE-SEINE HABITAT de 11 logements situés 20, rue Carnot à Bois-Colombes. Octroi d'une subvention au titre du dépassement de la charge foncière.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le courrier du 9 mai 2022 adressé à la Commune par HAUTS-DE-SEINE HABITAT ;

Considérant que dans le cadre de l'acquisition de l'immeuble situé 20, rue Carnot à Bois-Colombes, HAUTS-DE-SEINE HABITAT a sollicité de la Commune une subvention d'un montant de 275.000,00 euros au titre du dépassement de la charge foncière, afin d'assurer l'équilibre financier de l'opération ;

Considérant qu'en contrepartie du versement de ladite subvention, HAUTS-DE-SEINE HABITAT s'engage à réserver trois logements à la Commune au titre de la subvention ;

Vu l'avis de la commission finances, économie, ressources humaines, administration générale et sécurité publique du 6 décembre 2022 ;

Vu le rapport présenté par Monsieur MAINGUY, Maire Adjoint ;

Après en avoir débattu ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÈRE

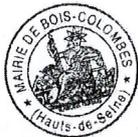
Article unique : ACCORDE une subvention d'un montant de 275.000,00 euros au titre du dépassement de la charge foncière, à HAUTS-DE-SEINE HABITAT pour l'acquisition de onze logements, situés 20, rue Carnot à Bois-Colombes.

Délibération adoptée à l'unanimité des 35 votants.

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la Réception en
Préfecture le **16 DEC 2022**
Et de la publication **20 décembre 2022**

Le Maire,
Vice-Président du Département
des Hauts-de-Seine

Le Directeur Général des Services




Florent MABIRE

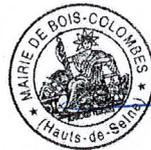
Fait en séance les jour, mois et an susdits

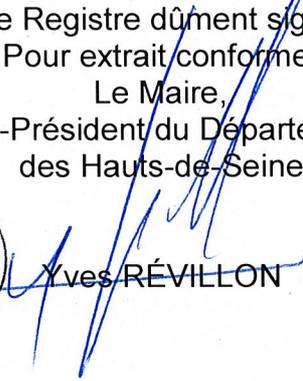
Le Registre dûment signé

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Vice-Président du Département
des Hauts-de-Seine




Yves RÉVILLON